

Visitez notre site : www.cftcdassaultaviation.com

12 novembre 2002

CFTC Groupe-Dassault

48ème Congrès Confédéral,
Toulouse 12 au 15 novembre

Alain Deleu :
trente ans au service d'un syndicalisme
d'inspiration chrétienne

Alain DELEU passera la main lors du congrès de Toulouse

Après plus de trente ans d'engagement syndical et après avoir assumé les plus hautes responsabilités au sein de la CFTC, Alain DELEU arrive au terme statutaire de la durée d'exercice de la fonction de président confédéral.

Afin de favoriser le renouvellement des responsables au sein de la CFTC, Alain DELEU a œuvré pour la limitation du cumul des mandats et de leur durée, et naturellement la respecte.

Militant syndicaliste particulièrement motivé par ses convictions chrétiennes et son attachement à la liberté scolaire, Alain DELEU est d'abord homme de dialogue et artisan de paix sociale. Habile négociateur, il a souvent joué un rôle majeur pour la conclusion des accords interprofessionnels importants de ces vingt dernières années.

Alain DELEU reste bien sûr à la disposition du mouvement syndical d'inspiration chrétienne qu'il représente d'ailleurs au Conseil économique et social dont il est vice-président.

Jean-François VANNESTE
Vice président
Chargé de la politique de communication



Sommaire :

- 30 ans au service d'un syndicalisme d'inspiration chrétienne

•

1970-1981 : De la Martinique à la présidence du SNEC-CFTC, syndicat de l'enseignement chrétien

1968 : Premières armes syndicales

Professeur de Sciences naturelles à Roubaix depuis 1967, date à laquelle il adhère à la CFTC, Alain Deleu fait ses premières armes syndicales en 1968. Il fait alors respecter la liberté de travail dans son établissement, le SNEC-CFTC n'étant pas en grève. Puis il participe activement au renouveau pédagogique consécutif à ces événements.

1970-1972 : En Martinique

Alain Deleu part en 1970 pour la Martinique comme enseignant dans le cadre de l'aide technique. Il y relance la CFTC jusqu'à son départ, en 1972.

1973 : Entrée au bureau national du SNEC-CFTC, président de 1975 à 1981

Pendant cette période, le SNEC s'engage activement pour l'application de la réforme Haby de l'enseignement secondaire. Alain Deleu participe également à la préparation de la loi Guermeur consolidant la liberté scolaire. Il participe aux instances exécutives de l'enseignement catholique. Avec Guy Fazilleau, secrétaire général, il fait du SNEC-CFTC le premier syndicat de l'enseignement privé et de la CFTC. Déjà membre du Conseil confédéral de la CFTC depuis 1977, Alain Deleu devient en 1979 vice-président confédéral, chargé de l'éducation et de la formation.

1981-1984 : Manifestations en faveur de l'école libre

Le SNEC et la CFTC organisent une intense mobilisation qui contribuera aux grandes manifestations en faveur de l'enseignement libre jusqu'à la manifestation inégalée du 24 juin 1984 et au retrait du projet de loi " Savary-Mauroy " .

1981-1990 : Secrétaire général adjoint

1981 : Au poste de secrétaire général adjoint

Au congrès de Lyon, Alain Deleu devient secrétaire général adjoint et prend en charge l'organisation du mouvement. Il pilote les élections prud'homales de 1982 et les élections à la Sécurité sociale en 1983 ainsi que les principales actions revendicatives.

1984 : Responsable des négociations sociales au niveau confédéral jusqu'en 1990.

Alain Deleu impose une vision de la négociation où l'exigence radicale de justice le dispute à la recherche acharnée de la négociation et de l'accord. Il fait ses premières armes en participant à la négociation " sur l'adaptation des conditions de l'emploi ", dont l'échec, dû à l'incapacité à maintenir un front syndical uni jusqu'au bout, le marquera.

Il participe activement à la négociation sur la refonte de la législation sur l'insertion des personnes

handicapées. Il a mis au point avec le CNPF et les Girpeh un projet fondé sur la mobilisation des entreprises, mais les choix gouvernementaux font échouer ce projet (1987).

Il s'investit de plus en plus dans l'élaboration d'une politique active des partenaires sociaux dans le retour à l'emploi des chômeurs. Il travaille à de premières ébauches avec Michel Delebarre, minis-

1986 : La création des conventions de conversion

tre du Travail.

1986 : La création des conventions de conversion

Le gouvernement Chirac supprime l'autorisation administrative de licenciement et demande aux partenaires sociaux de prendre des mesures de compensation sociale. Alors que l'on se dirige vers une simple compensation financière, Alain Deleu fait valoir l'idée des conventions de conversion, un dispositif de reclassement d'avant-garde qui préfigure les mesures de politique active pour l'emploi créées ensuite par les partenaires sociaux puis le Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (PARE). La présidence de l'Association pour la gestion des conventions de conversion est confiée dès sa création à Alain Deleu, qui l'exercera en alternance avec le patronat jusqu'en 2002.

1987 : La CFTC fête à Versailles les 100 ans de ses premiers syndicats

Jacques Chirac, Premier ministre, y annonce la nouvelle allocation parentale d'éducation.

1987-1988 : Consolidation du rôle des partenaires sociaux

La perspective des présidentielles incite le patronat, avec le tandem Pierre Guillen-Yves Lemoine, à renouer le dialogue avec les syndicats. C'est l'époque des accords de méthode qui visent à consolider le rôle des partenaires sociaux. Ce sont des négociations difficiles dans lesquelles le CNPF cherche de nouveau à introduire des dérégulations sociales (travail de nuit des femmes, technologies nouvelles...). Pierre Guillen a alors ce mot sur le négociateur CFTC : " il est comme un joueur de tennis. Il remet les balles sur les lignes encore plus rapidement que vous ne les lui

1987 : La CFTC fête à Versailles les 100 ans de ses premiers syndicats

1990-1993 : Au poste de Secrétaire général confédéral

avez servies... " .

1990 : Au Congrès de Lille, Alain Deleu devient secrétaire général de la CFTC.

Son projet se décline en quatre priorités :

- Affirmation de l'identité CFTC
- Réorganisation pour donner la priorité au terrain
- Renforcement de la communication
- Choix de l'option préférentielle en faveur des plus pauvres

1992 : La réforme de la CFTC

Alain Deleu fait engager un audit interne du syndicalisme en général et de la CFTC en particulier

qui est réalisé en collaboration avec un cabinet professionnel et avec la participation de militants CFTC. C'est le point de départ d'une réforme en profondeur de l'organisation de la CFTC dans quatre directions : la stratégie, les militants, les structures et les questions financières. A l'ordre du jour de cette réforme, figure notamment la réduction du nombre de fédérations, pour optimiser les moyens financiers et humains et leur maillage avec les organisations géographiques, pour que chaque adhérent puisse avoir un correspondant en matière professionnelle et interprofessionnelle. Alain Deleu réalise un travail inlassable de communication en interne sur ce chantier. Dans la même perspective, la Confédération se professionnalise et se dote d'outils de communication modernisés.

1991 : la naissance des Conseillers du salarié

Pour faire face à la carence d'institutions représentatives du personnel dans les petites et moyennes entreprises, la CFTC défend l'idée du conseiller du salarié, dans le cadre de la procédure de licenciement. Il obtient ce projet de loi de Jean-Pierre Soisson, ministre du Travail,

1993-2002 : A la présidence de la CFTC

malgré la méfiance des autres organisations syndicales

1993 : Le triplement de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) obtenu par la CFTC

A la demande de la CFTC, l'allocation de rentrée scolaire est portée à un niveau trois fois supérieur à son montant de l'année précédente. Devant l'efficacité de cette mesure, destinée à aider les familles à faire face à leurs dépenses de rentrée, l'ARS est reconduite les années suivantes grâce à la vigilance de la CFTC.

1994 : La bataille du CIP

Le gouvernement Balladur engage la réforme du Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP), qui constitue un premier contrat de travail pour des jeunes, qualifiés ou non, qui peuvent recevoir une rémunération inférieure au Smic. Aux côtés des autres partenaires sociaux, la CFTC s'y oppose vigoureusement et Alain Deleu propose une table-ronde à Matignon qui permet une sortie de crise honorable.

1994 : L'Allocation Parentale d'Education étendue à tous les parents de deux enfants

En 1994, la CFTC obtient une loi cadre sur la famille. Celle-ci étend notamment le bénéfice de l'Allocation Parentale d'Education (APE), créée en 1985, aux parents de deux enfants à condition qu'ils justifient de deux ans d'activité professionnelle dans les cinq ans précédant la naissance. L'allocation connaît dès lors un succès considérable, touchant 500 000 bénéficiaires environ chaque année. Ce succès de la CFTC a été précédé d'un intense travail revendicatif de la CFTC, dans les années 1993-1994, en partenariat avec les associations familiales.

1994 : La CFTC fête son 75e anniversaire

au cours d'un grand rassemblement à Issy les Moulineaux, où elle accueille Edouard Balladur, Premier ministre.

1995 : Négociation sur l'emploi et le temps de travail

Dans cette négociation conduite au niveau des leaders d'organisations, Alain Deleu remet en cause le schéma patronal pré-établi puis débloque la négociation qui aboutit à un accord avec quatre centrales syndicales.

1995 : Grèves de l'automne 1995

La CFTC s'engage en faveur de l'es-

rité sociale tout en dénonçant le caractère autoritaire de la méthode retenue et certaines de ses dispositions. Un certain nombre d'organisations CFTC participent aux mouvements de grèves en novembre et décembre 1995.

Devant la paralysie du pays et le blocage du dialogue social, Alain Deleu provoque une rencontre entre les cheminots CFTC et le Premier ministre. Il propose également de nommer un médiateur au conflit et de convoquer à Matignon partenaires sociaux et pouvoirs publics.

Ce sera le sommet social du 21 décembre 1995. Au-delà des mesures annoncées à l'issue de cette réunion (dont la convocation d'une conférence sur la famille pour répondre à la demande de la CFTC de renoncer au gel des prestations familiales), cette date marque la reprise du dialogue, gravement menacé depuis un mois et demie, entre les partenaires sociaux et le gouvernement.

1996 : La bataille sur les allocations familiales

Lors de la Conférence famille, Alain Deleu développe une riposte très médiatisée à la politique d'Alain Juppé sur la mise sous condition de ressources de certaines allocations familiales.

Au Congrès de Nantes, Alain Deleu donne la priorité au développement de l'organisation avec des programmes de soutien aux fédérations et aux unions géographiques.

1997 : Le conflit du Crédit Foncier

Premier leader syndical à se rendre au siège du Crédit Foncier pour apporter son appui aux salariés en grève, Alain Deleu est chaleureusement applaudi lorsqu'il encourage les salariés continuer à défendre à la fois leur entreprise et leurs emplois. Il s'entretient ensuite avec Jérôme Meysonnier, gouverneur de la Banque, retenu prisonnier par ses salariés au cours de cette action dure.

1997 : Alain Deleu publie " Travail, reprends ta place ! "

Ce livre approfondit, à partir de sa propre expérience syndicale, le sens et la valeur du travail et les principales conceptions de la CFTC.

1997-1998 : Nouvelle bataille sur les Allocations Familiales

A peine nommé Premier ministre, Lionel Jospin décrète la fiscalisation des Allocations Familiales. La CFTC, très présente dans les médias sur ce sujet dans les mois qui suivent, contribuera fortement au retrait du projet en 1998.

1998-1999 : Remous internes à la CFTC

Le résultat décevant des élections prud'homales de 1997 va être l'occasion de porter au grand jour la lutte pour la prise de pouvoir menée par quelques membres de l'équipe confédérale. Alain Deleu engage la rédaction d'un nouveau programme pour la CFTC de la décennie à venir, soumis à la consultation du mouvement avant le Congrès de Dijon. Ce programme, intitulé " Notre projet pour l'action ", intègre largement les programmes de 1965 et 1977 de la CFTC dans une perspective d'avenir.

Le Congrès de Dijon accorde un soutien massif à Alain Deleu, Jacques Voisin et à leur équipe.

2000-2001 : La refondation sociale

Alain Deleu plaide la relance de la négociation sociale pour que les partenaires sociaux se réapproprient le pilotage des évolutions sociales. Face à un MEDEF conquérant, la CFTC défend une ligne de fermeté et de non compromission dans la négociation. A plusieurs reprises, la CFTC conditionne sa signature à l'obtention d'une amélioration importante, permettant des accords plus équilibrés ou au contraire la refuse lorsqu'elle juge un texte inacceptable. Le thème de la subsidiarité, cher à la CFTC, prend une actualité nouvelle.

2001 : Alain Deleu engage la CFTC dans le

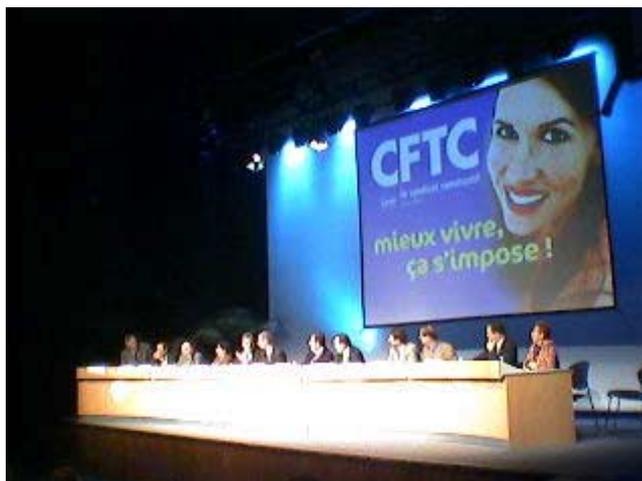
projet des " Assises Chrétiennes de la Mondialisation "

Ces Assises rassembleront un grand nombre de mouvements chrétiens dans une réflexion et un projet commun face à la mondialisation.

2002 : Alain Deleu est élu Vice-président du Conseil économique et social dont il est membre depuis 1994

CFTC

**48^{ème} congrès confédéral
Toulouse du 12 au 15 novembre 2002**



Discours d'ouverture d'Alain Deleu, Président de la CFTC

Chers amis,

Enfin, nous voici réunis dans cette belle ville de Toulouse et région midi Pyrénées, trois ans après Dijon où nous avons été magnifiquement accueillis.

C'est notre premier congrès dans le sud-ouest de la France. Merci à nos amis de la région de nous y avoir invités depuis plusieurs années déjà.

Merci à André et Joëlle pour leur mot d'accueil, et surtout merci à tous les militants et militantes qui se sont mis en quatre pour nous recevoir dans les meilleures conditions : ceux de l'UD et de la région, comme les personnels de la Confédération. Nous sommes persuadés que ce congrès sera le point de départ d'un nouveau développement de la CFTC dans la Haute-Garonne et dans toute la région.

Puisque nous en sommes aux remerciements, je veux d'abord saluer tous les militants présents. Le congrès est l'instance suprême de notre mouvement. Ensemble, nous débattons, ensemble nous fixons les orientations de l'action du Conseil confédéral pour trois ans. Je compte sur vous pour des débats riches et constructifs, ça a déjà été le cas hier dans les commissions.

Nos remerciements vont tout spécialement aux 10 000 candidats de la CFTC aux élections prud'homales. Non seulement ils représentent la CFTC, mais d'une manière très concrète ils constituent la CFTC le 11 décembre prochain. Un grand merci pour votre engagement personnel.

Nous accueillons très cordialement nos invités, les représentants d'autorités publiques, les syndicalistes français et étrangers, nos différents partenaires. Leur présence contribue au succès de notre rassemblement. Je vous invite vivement à visiter les stands qui nous sont présentés.

Nous accueillerons tout spécialement François Fillon, Ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité. Nous sommes très sensibles à sa venue qui n'était pas évidente en raison de la proximité des prud'homales. Nous voyons dans ce geste une marque de respect pour notre organisation. En la circonstance présente nous voulons aussi y voir un geste de reconnaissance à l'égard de l'ensemble du mouvement syndical français dans la richesse de son pluralisme, qui est une garantie de démocratie.

Depuis 1981 le dialogue avec notre Ministre du Travail est toujours un grand moment de notre congrès. Il est le signe de notre volonté de

faire du dialogue la base de l'action syndicale. Cette fois encore, nous donnerons l'image d'une CFTC libre et exigeante, et tout autant d'une CFTC accueillante et constructive.

Je manquerais à mes devoirs si je ne remerciais aussi la municipalité de Toulouse et les autorités qui facilitent de diverses manières notre congrès. Nous leur exprimons nos sentiments chaleureux de solidarité. Le 21 septembre 2001 a blessé en profondeur la ville de Toulouse. Il n'est pas de mots pour dire la compassion devant tant de souffrances et de détresses. Et la catastrophe d'AZF a posé la question des risques professionnels en des termes nouveaux.

Et enfin je dois remercier en votre nom les personnels du Palais des congrès et tous les professionnels qui apportent leur compétence à la pleine réussite de ce congrès.

Nous voici donc tout à la joie d'être ensemble pour bâtir notre avenir, dans ce moment privilégié où des militants de toutes les régions, de métropole et d'outre-mer, et de toutes les professions peuvent se rencontrer, échanger leurs expériences, fonder des amitiés nouvelles.

La CFTC est sûre d'elle, fière de ses valeurs. Elle va de l'avant. Mais elle sait aussi se souvenir des hommes et des femmes qui depuis plus d'un siècle ont fait vivre le syndicalisme d'inspiration chrétienne, parfois dans des conditions très difficiles.

Depuis Dijon, nous avons accueilli beaucoup de nouveaux militants, notamment grâce aux 35 heures. Nous avons aussi perdu des amis qui nous étaient chers. Ils nous manqueront toujours. Je ne peux pas les nommer tous et chacun de nous a en mémoire en cet instant un nom, un visage, un sourire.

Le Conseil confédéral lui-même a perdu trois de ses membres pendant ce mandat et je tiens à évoquer plus spécialement leur mémoire car ils avaient la charge de l'ensemble de notre mouvement :

Robert Deguerry, représentant la région Rhône Alpes, venait de passer la main à la présidence de l'Union départementale de l'Ain. Il était membre de la Fédération protection sociale, dont Daniel Granucci était le Président, emporté lui aussi par la maladie au moment où il aspirait à une vie plus tranquille. Nous pensons à leurs épouses et leurs familles qui méritent que nous les entourions de notre amitié. Je salue particulièrement Madame Deguerry.

Chacun avec son tempérament, Robert et Daniel avaient en commun le sens supérieur du mouvement et la liberté de jugement et d'expression. Dans les moments difficiles ils apportaient leur bon sens, leur sagesse, et la fidélité à l'équipe. Ils nous manqueront.

Geneviève Lingelser représentait les retraités au conseil après avoir exercé de nombreuses responsabilités au SNEC et comme Vice-Présidente confédérale, une militante tout à fait exceptionnelle. Il m'est impossible de lui rendre ici l'hommage qu'elle mérite. J'irais donc directement à ce qui lui tenait le plus à cœur et qui d'une certaine manière, animait toute sa vie. Je veux parler des enfants et surtout des enfants les plus fragiles. Qu'elle agisse comme institutrice spécialisée ou comme syndicaliste c'était le même combat pour l'enfance, à la dimension du monde. Tout ce qu'elle donnait à l'enseignement chrétien, à la CFTC, c'était pour cela. Geneviève voulait de toutes ses forces et de tout son cœur que les enfants aient une vie plus belle. Et nous aussi, nous étions ses enfants.

J'évoquerais également la militante et mère de militants que fut Madame Sauty, l'épouse de Joseph, dont la confiance et les encouragements m'ont porté en bien des circonstances.

La liste est longue de ces militants qui ont rejoint la grande famille de nos disparus, que nous sentons si proches. Notre silence exprime maintenant notre reconnaissance, notre respect, notre espérance.

Fort de ses témoins d'hier et d'aujourd'hui, la CFTC est en plein essor.

Le rapport d'activité du Secrétaire général va nous montrer que le projet de Dijon s'est avéré précieux. Il a été un guide solide et précis, aussi bien pour les options fondamentales que pour l'approche des questions concrètes. Nous avons agi en toute liberté, nous avons revendiqué avec une grande fermeté, nous avons négocié jusqu'aux limites du possible, et nous avons construit. Je remercie de tout cœur Jacques, Jacky et Guy d'avoir su conduire l'action confédérale avec tant de générosité, d'abnégation et d'efficacité. Nous avons beaucoup de chances d'avoir des militants et des militantes de cette trempe.

Nos équipes syndicales se sont organisées et mobilisées pour Mieux Agir Ensemble. Plus encore que des structures et des outils, la réforme de l'organisation est un état d'esprit. Ensemble nous avons donné un nouveau souffle à notre développement, qui s'est traduit dans les adhésions et les résultats électoraux.

Nous avons fait le bon choix d'organisation : être à l'écoute et au service des gens, être sur le terrain. Chaque délégué syndical, chaque élu doit se poser en permanence cette question de l'écoute, de la disponibilité. Il a de bons instruments de mesure : le nombre de ses adhérents et son score aux élections professionnelles.

(Écoutons les salariés et les chercheurs d'emploi, allons à leur rencontre, et nous parviendrons à accélérer notre développement.)

Pour gagner, il faut des équipes soudées où chacun s'engage vraiment. Vous avez apprécié que nous ayons su réaliser cela dans l'équipe confédérale. J'en remercie chacun personnellement. Et vous savez aussi que nous l'avons fait parce que nous étions portés et soudés par votre confiance.

Et puis une nouvelle équipe confédérale sortira de ce congrès. Il est bon que cela se fasse maintenant. Nous l'avons voulu dans la réforme statutaire de 1993 et nous avons eu raison de le vouloir. C'est un signe fort de l'esprit de service qui seul prévaut dans notre chère CFTC. Dans l'ardeur de notre engagement, dans le courage de nos décisions, nous devons rester des serviteurs fidèles.

Une tâche exaltante attend la nouvelle équipe confédérale et nous attend tous. Tout d'abord il y a la dernière ligne droite des prud'hommes : assurer la présence dans tous les bureaux de vote, mener campagne, avec les tracts, les affiches, et surtout aller à la rencontre des électeurs. Les élections prud'homales sont une formidable occasion de nous faire connaître. Ne la manquons pas.

Mais il faut regarder au delà du 11 décembre et répondre à l'aspiration à mieux vivre que nous avons si fortement ressentie dans la préparation de ces élections. Notre société se transforme en profondeur. L'entreprise, le travail, les mentalités, les mœurs changent. Le syndicalisme lui-même est mis en question.

Nous devons apporter de nouvelles réponses aux questions sociales à tous les niveaux. L'économie de marché a changé de visage. L'argent-roi est de plus en plus affranchi du temps, de l'espace et même des personnes. Un nouveau libéralisme impersonnel et brutal se met en place. L'écart social se creuse, la pauvreté est dans nos rues. Nous sommes témoins de graves injustices, de propos très durs. Dans différents cas nous ne sommes plus très loin du marché aux esclaves, où le travail est une marchandise, un consommable de l'entreprise. Comme à chaque grande mutation, la justice et la cohésion sociale sont à reconstruire. Mais je ne veux pas anticiper sur le débat et surtout sur le rôle du Secrétaire général. C'est le travail de notre congrès. Celui d'hier dans les commissions, et celui de demain et vendredi dans la table ronde sur la mondialisation et à propos du document d'orientation présentés par Michel Coquillion et Gabrielle Simon.

Avant de vous souhaiter bon travail, que me reste-t-il de vraiment essentiel à vous dire à un moment comme celui-ci ? Je m'en tiendrais à vous transmettre ce que j'ai reçu de mes prédécesseurs et qu'ils tenaient eux-mêmes pour essentiel, je le fais comme le laboureur de la fable qui promettait un trésor à ses enfants : l'héritage de Jacques Tessier qui était né dans le berceau de la CFTC, l'héritage de Jean Bornard qui aimait cette image du laboureur et du profond sillon du christianisme social, et, ou encore l'héritage de Madeleine Tribolati et de Paul Verneyras qui fut le dernier survivant du congrès de 1919.

Ce trésor est d'une grande simplicité : cultivez les valeurs sociales chrétiennes. Nourrissez-vous en, formez-vous, fondez votre action sur elles.

“ Gardez-vous de vendre l'héritage
que nous ont laissé nos parents
un trésor est caché dedans.

(...)

Creusez, fouillez, bêchez ; ne laissez nulle place

Où la main ne passe et ne repasse ”

Oui, mes chers amis, je vous invite très fortement à donner la priorité à votre enracinement dans ce que nos statuts appellent les principes de la morale sociale chrétienne. C'est ainsi et pas autrement que la CFTC a un avenir.

Les valeurs sociales chrétiennes ne sont pas un vernis culturel que l'on étale pour se faire valoir. Elles ne sont pas non plus un quelconque sésame qu'il suffirait d'invoquer pour prouver que l'on a raison dans n'importe quelle controverse. J'aurais beau les connaître de fond en comble et même les enseigner, si j'oublie de les pratiquer pour moi-même, je ne suis que l'éclat d'une cymbale.

Elles sont destinées à tout homme et femme de bonne volonté, quelles que soient ses convictions, comme une exigence personnelle d'un comportement pleinement humain. Si nous savons les faire nôtres et en vivre, les valeurs sociales chrétiennes éclairent nos analyses et nos décisions. Elles donnent sens et cohérence à notre action.

Elles affirment la primauté du travail humain sur le capital. Face au matérialisme et à l'économisme, elles crient justice et encouragent les travailleurs à faire face à être solidaires dans la " lutte pour " la justice sociale.

Face aux égoïsmes de groupes, les valeurs sociales chrétiennes expriment la dignité sacrée de chaque personne, homme et femme, leur égalité de devoirs et de droits, quel que soit leur statut ou leur origine.

Elles nous appellent à nous préoccuper d'abord des plus fragiles (Nous sommes dans la semaine pour l'emploi des personnes handicapées) et de tous ceux qui dépendent de nos décisions sans pouvoir peser sur elles.

Les valeurs sociales chrétiennes sont le contraire du repli sur soi. Elles sont ouverture, respect de l'autre, recherche de la vérité qui rend libre. Elles sont écoles de tolérance et de fraternité.

Faisons en sorte que nos travaux s'imprègnent de ces valeurs. Alors nous saurons trouver le ton juste. Il exprimera tout à la fois la révolte contre l'injustice et la force de nos revendications, mais aussi la sagesse des bâtisseurs. Alors nous apporterons un formidable " plus " CFTC dans les élections prud'homales et dans le débat social.

Chers amis, nous vivons des heures décisives pour la CFTC. Vivons les avec passion. Vive la



CFTC.

CONGRES CFTC – TOULOUSE
François Fillon

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs,

Le devoir de neutralité qui est le mien à l'endroit de chacune des organisations syndicales, ne m'interdit pas de vous exprimer le plaisir que j'éprouve à être parmi vous aujourd'hui...

En répondant favorablement à l'invitation du Président, Alain Deleu – dont je tiens ici à saluer l'exemplarité et la fidélité du parcours à la tête de la CFTC - j'ai voulu vous faire part de mon engagement au service des salariés et des entreprises. J'ai voulu aussi signifier l'importance que j'accorde au rôle du syndicalisme dans notre pays ; ce rôle qui doit être davantage encore reconnu et étendu. Parce que les enjeux sont, de façon croissante, européens et internationaux, il convient de placer cette reconnaissance du fait syndical dans le cadre d'une perspective sociale élargie, une perspective contribuant à l'organisation d'une mondialisation mieux équilibrée, mieux régulée, et, pour tout dire, plus éthique. A cet égard, le rôle de l'OIT est fondamental.

Votre rapport d'activité – ai-je noté - s'ouvre sur la citation d'une de vos militantes : “ le syndicalisme - dit-elle - est une école de rigueur, d'écoute, une école de citoyenneté ”.

Ces valeurs sont celles du syndicalisme. Vous les portez, vous les incarnez ! Elles sont votre richesse, elles sont le gage de votre action au service des salariés ! Plus que jamais, elles sont nécessaires pour renforcer et renouveler notre

dicales. Ce nouvel équilibre fera l'objet d'un projet de loi. Il contribuera à revivifier et à moderniser notre démocratie sociale.

Au nom de cet objectif, notre priorité est dès à présent de faire confiance au dialogue social. Dans chacun des projets de loi que j'ai eu l'occasion d'élaborer – contrat jeunes en entreprise, assouplissement des 35H, adaptation de la loi de modernisation sociale – nous avons volontairement ouvert des espaces de négociations aux partenaires sociaux. A dessein, j'ai mis des bornes à la pratique antérieure consistant à travers la loi, à tout encadrer, à tout cadenasser, à tout figer dans le moindre détail. Le législateur doit ouvrir aux partenaires sociaux des espaces de liberté et de création.

C'est par le dialogue social, au niveau interprofessionnel, au niveau des branches, au niveau des entreprises que peuvent se nouer les meilleurs compromis, les accords " gagnant-gagnant ", et que peuvent être dégagées les méthodes propres à assurer les évolutions nécessaires, tenant compte de la variété des situations.

Cette démarche propice au dialogue, je me suis efforcé de l'impulser dès ma prise de fonctions. J'ai cherché à développer la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux. J'ai tâché d'instaurer un climat d'écoute, de dialogue et de transparence des objectifs. Cela ne signifie pas - et il faut lever les malentendus à ce sujet ! - que le Gouvernement doit rester inerte et muet...

J'ai une feuille de route, fondé sur un mandat fixé par les Français et un calendrier, livré dès les premiers jours aux partenaires sociaux. Fidèle à son cap, le gouvernement assume comme il se doit ses responsabilités, mais il doit avoir le souci d'offrir à chacun le temps et l'occasion de faire valoir son point de vue. Ce point de vue – et les partenaires sociaux en auront été les témoins ! – est toujours susceptible d'infléchir certaines des dispositions gouvernementales. Ce fut le cas sur l'avant projet de loi relatif à l'assouplissement des 35H.

Je ne suis pas un dogmatique. J'écoute et amende si nécessaire. A mes yeux, la discussion, comme la négociation, me permettent de mieux saisir le fil de l'intérêt général.

Mesdames et messieurs,

Ce souci du dialogue social, mais aussi et surtout cette volonté qui est la nôtre d'élargir les espaces de négociation au sein desquels les partenaires sociaux sont invités à s'engouffrer, inspirent notre démarche. Ils participent tous deux à la poursuite d'un objectif politique qui m'est cher : respecter les conditions du développement économique sans négliger les conditions du progrès social.

L'efficacité économique ne peut être fondée sur l'atomisation et la régression sociales ! Pour moi, il ne serait y avoir d'un côté la France qui gagne, et de l'autre, celle qui décroche !

Pour aider notre pays à affronter l'avenir en situation de force, pour l'aider à aborder de façon constructive la question sociale au XXIème siècle, il y a cependant un préalable : il est nécessaire de parler vrai à nos concitoyens !

Il convient de ne pas les leurrer sur les efforts que notre pays doit entreprendre pour tirer son épingle du jeu face à la compétition internationale et pour assurer le maintien de son modèle social.

Dans cet esprit, je crois aux vertus de la liberté et de l'innovation économiques, car sans elles il n'y a aucune chance de créer la valeur ajoutée. Je crois également à la valeur du travail, de l'effort et du mérite.

Ces vertus doivent s'épanouir dans le cadre de ce que j'appellerai le " libéralisme social ", parce que le progrès économique, je l'ai dit, ne peut être fondé sur l'atomisation du pacte de solidarité. La régulation sociale de l'économie libérale est un impératif ! Mais ce principe ne doit pas nous dispenser d'une analyse lucide à l'égard des recettes peu concluantes qui ont prévalu au cours des dernières années et dont les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de nos espérances. En matière de lutte contre le chômage, nous sommes l'un des Etats européens qui obtient les moins bons résultats. En matière d'égalité sociale, de lutte contre l'exclusion, notre système présente tous les signes d'un réel essoufflement...

Il nous faut donc inventer autre chose ; il nous faut ouvrir de nouvelles pistes ! Au nom

même de la solidarité, il convient de revisiter les valeurs, les normes et les outils qui favorisent l'action au bénéfice de tous, en particulier des plus mal lotis, qui encouragent la prise de responsabilité, qui associent initiative individuelle, protection et promotion sociales.

Respecter le dialogue social, ouvrir des espaces de négociations aux partenaires sociaux, définir de nouveaux équilibres entre la dynamique économique et la dignité sociale, tels sont, mesdames et messieurs, les principes que nous nous efforçons d'imprimer.

Ces principes, ils sont regroupés dans le projet de loi relatif aux 35h et au SMIC. Ce projet marque notre volonté de desserrer le carcan pesant sur les entreprises et sur le pouvoir d'achat des salariés. Il marque notre ferme volonté de sortir de la mécanique kafkaïenne et injuste des multismic. Nous avons, dans cet esprit, consulté le Conseil économique et social sur la sortie des multismic, nous avons entendu toutes les organisations et consulté la Commission nationale de la négociation collective. Après quoi, j'ai proposé au Parlement ce qui me semblait être la meilleure solution, celle de l'efficacité et de la justice sociale. La convergence par le haut des six SMIC s'effectuera donc d'ici 2005. Elle aura pour effet une augmentation du SMIC horaire de 11,4 % en termes réels au cours des trois prochaines années. Globalement, 2/3 des salariés rémunérés par référence à l'une des garanties mensuelles verront leur pouvoir d'achat progresser de façon significative. Cette mesure manifeste notre volonté de redonner au SMIC sa lisibilité. Elle traduit notre souhait de mettre fin à la stagnation des bas salaires, qui était le corollaire obligé de la réduction imposée du temps de travail.

En ce qui concerne la réforme sur le temps de travail, trois principes ont été retenus :

- la simplification des procédures ;
- la souplesse et la volonté de s'adapter à la situation des branches ou des entreprises ;
- le maintien des équilibres essentiels par l'Etat ;

Ce projet ne supprime pas les 35 heures, mais il vise à donner aux entreprises et à leurs salariés les moyens, s'ils le souhaitent de les adapter, de les aménager, bref de se les approprier. Toutes les dispositions du projet, en cours de discussion au Parlement, visent – j'y reviens ! - à ouvrir des espaces de négociation. Rien n'est

remis en cause, rien n'est imposé. Mais des souplesses, des aménagements sont désormais possibles par la voie d'accords collectifs. Cela vaut notamment pour l'augmentation du nombre des heures supplémentaires, pour l'utilisation des forfaits en jours ou encore pour l'utilisation du compte épargne temps.

En ce qui concerne la loi dite de modernisation sociale, et notamment ses clauses relatives aux licenciements, la méthode retenue est identique : d'abord un temps de consultation et de concertation avec l'ensemble des organisations, culminant avec le passage devant la CNNC. Sur cette base, un projet de loi a été établi, le Gouvernement considérant qu'il est de l'intérêt des entreprises et des salariés de revenir sur plusieurs dispositions de la LMS. Loi qui, faut-il le rappeler, avait suscité de vives réserves syndicales, tant sur le fond que sur la forme, et qui, sans empêcher les licenciements, les a parfois rendus plus cruels encore.

Notre projet prévoit donc de suspendre plusieurs dispositions de cette loi, dans l'attente d'une négociation entre les partenaires sociaux sur le sujet. C'est vous qui en 1969, en 1974, en 1986 (pour ne citer que quelques dates) avez conclu des accords fondamentaux sur le licenciement qui ont ensuite, inspiré le législateur. Pourquoi n'en serait-il pas de même aujourd'hui ? C'est, du moins, le pari que je fais !

Outre ce renvoi à une négociation d'ensemble, notre projet donne la possibilité de conclure des accords d'entreprise, à titre expérimental. Ces accords porteront simplement sur les modalités de l'information et de la consultation du comité d'entreprise.

Cette démarche, privilégiant à la fois le dialogue et la reconnaissance de l'élargissement de vos responsabilités, sera au cœur de nos prochains dossiers.

J'en citerai deux.

Tout d'abord, celui des retraites. Je l'ai déjà dit, le temps des rapports et des reports est clos. L'avenir de notre système de retraite doit être posé avec pragmatisme et détermination. Notre objectif est de sauver notre régime de retraite par répartition, il n'est pas d'en improviser un nouveau qui serait éloigné de notre tradition politique et sociale.

Ce dossier crucial, je l'aborde avec l'esprit libre, sans idée préconçue, avec la volonté de dégager un consensus national.

Saurons-nous, les uns et les autres, être à la hauteur d'un enjeu qui transcende le présent ? Saurons-nous être à la hauteur d'un défi que nous avons le devoir de relever moins pour nous mêmes que pour les prochaines générations ? Arriverons-nous à surmonter nos craintes, nos intérêts personnels ou catégoriels ? En un mot, saurons-nous collectivement préparer le futur ou serons-nous les prisonniers d'un avenir non préparé ? Voilà les questions que je me pose ! Voilà les questions que je suis tentés, avec franchise, de vous poser !

Les principes qui guideront la réforme des retraites sont connus:

- celui de la sûreté garantissant le financement des retraites et la pérennité de nos régimes ;
- celui de la liberté offrant de la souplesse à un système qui en manque, tout en garantissant le maintien de la retraite à 60 ans ;
- celui de l'équité entre les différents régimes de retraite.

C'est à partir de ces principes définis par le Premier ministre, que nous vous proposerons au début de l'année prochaine les orientations de cette réforme. Puis

des négociations s'engageront dans le secteur public et pour le régime général. Elles seront couronnées par un projet de loi qui interviendra vers le mois de Juin 2003.

Le deuxième dossier que je souhaitais aborder avec vous est central : c'est celui de l'emploi. Nous connaissons depuis plusieurs mois une augmentation du chômage. Vous en connaissez du reste toutes les conséquences sur notre système d'assurance chômage...

Il nous faut à la fois retrouver le chemin de la croissance économique, nécessaire à la création d'emploi, et réaliser les réformes structurelles qui la garantiront et la renforceront. Nous avons des défis à relever : améliorer l'insertion professionnelle de nos jeunes, lutter contre l'éviction du marché du travail des salariés âgés, augmenter notre taux d'activité, faciliter le retour à l'emploi des chômeurs. Nous avons déjà pris des mesures comme le contrat jeunes ou l'allègement des charges. Nous travaillons sur un dispositif d'insertion destiné aux jeunes, le CIVIS.

Mais il revient aussi aux partenaires sociaux de trouver des voies originales. Il est de leur responsabilité d'adapter nos outils en matière de formation professionnelle et d'assurance emploi. Cette assurance emploi doit avoir pour vocation d'offrir à chaque salarié une sorte de compte formation, lui permettant de se former tout au long de sa vie professionnelle. La formation, c'est le moyen de progresser dans l'entreprise, de s'adapter aux nouvelles contraintes technologiques, de rebondir si la conjoncture se fait plus difficile.

Je compte sur les partenaires sociaux, je compte sur vous, pour trouver, par la négociation, des solutions consensuelles et imaginatives. L'avenir est aussi entre vos mains.

Mesdames et messieurs, voilà les quelques messages et éléments de réflexions que je souhaitais vous livrer.

Notre pays a besoin d'un nouvel élan économique et social. Celui ci devra reposer sur de nouveaux instruments de régulation, mais aussi de nouveaux comportements collectifs et individuels.

L'enjeu consiste à développer une synthèse entre les exigences de la condition humaine au XXIème siècle et les nécessités du combat économique. Cette synthèse – et c'est là notre défi commun – devra, pour partie, être dégagée par les acteurs sociaux, par les acteurs du terrain.

Votre confédération incarne, depuis 1919, un syndicalisme de la responsabilité et de l'action. A l'heure où vous tournez une page bien remplie, je voulais aujourd'hui rendre un hommage tout particulier à ce cheminement placé au service des salariés et d'une certaine idée de l'homme.